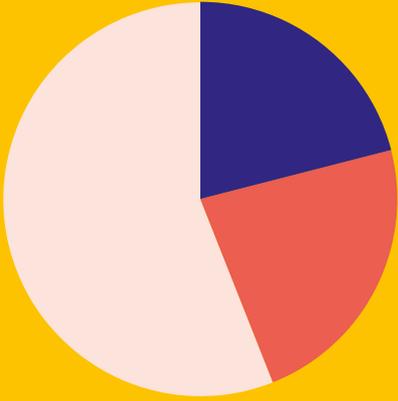
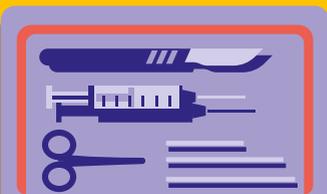
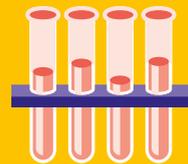
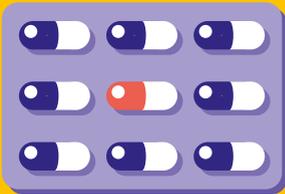


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 MARTINIQUE



2016



La Martinique a produit sa première cartographie régionale des métiers fin 2016 après plus d'un an et demi d'efforts. La complétude de la cartographie régionale, grâce à des référentiels métiers compétences précis et fiables pour tous les agents, demande encore du temps pour être finalisée avant que d'entamer un nouveau cycle. Cette première cartographie régionale a la particularité de s'appuyer sur la version 3 du répertoire de métiers de la fonction publique hospitalière. Elle intègre également les missions exercées par les agents. Cette cartographie est un point d'étape. Déjà riche d'enseignements bien sûr (métiers orphelins, pyramides des âges, métiers en tensions, faisant fonction...), l'ensemble des ressources investit dans la Gestion prévisionnelle des métiers et des compétences (GPMC) entrent dans une seconde phase : faire progresser la culture GPMC et donner pleinement la dimension « prévisionnelle » à la GPMC.

En parallèle, l'ANFH Martinique a poursuivi en 2016 ses actions de fond, notamment dans la logique d'accroître les formations certifiantes – par exemple avec le DU TIM : Technicien de l'Information Médicale – d'accompagner les publics les plus fragilisés – dispositif API « Atelier Professionnel Individualisé » visant à faciliter la mise en œuvre de projet individuel grâce à une meilleure maîtrise des savoirs fondamentaux – ou encore de poursuivre la sensibilisation à la gestion des risques majeurs – Mise en place du DUGERM : DU de GEstion des Risques Majeurs.

JEAN-YVES TEXIER
PRÉSIDENT RÉGIONAL

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2016	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

12 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Martinique emploient en 2016, 7750 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 7 établissements confient leur contribution à l'ANFH Martinique. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

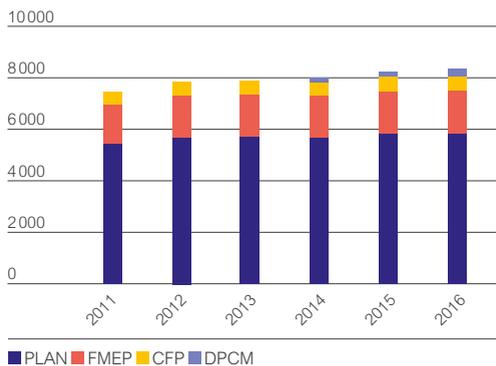
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2011



En 2016, le total des cotisations s'élève à 8326 K€ contre 8280 K€ en 2015, soit une augmentation de 0,6%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (1,3%).

12

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

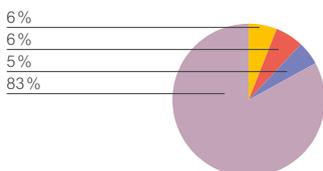
100%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

100%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

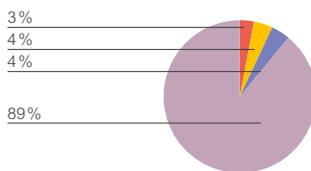
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- Moins de 50 agents
- De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 5 862 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 83% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

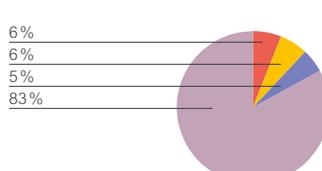
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- De 150 à 299 agents
- De 300 à 999 agents

En 2016, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 222 K€ et concernent principalement les établissements de 1 000 à 4 999 agents.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- De 1 000 à 4 999 agents
- Plus de 5 000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6% – Fmep et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 1 681 K€ et 560 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 87% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



- Médico-social : Personnes âgées
- Sanitaire

La délégation compte 12 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

75%
DES ÉTABLISSEMENTS
appartiennent
au secteur Sanitaire

Le secteur sanitaire représente 75% des établissements adhérents et 97% des effectifs couverts.

8 326 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH MARTINIQUE

5 862 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

1 681 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

560 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

222 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 % – PLAN DE FORMATION

Dans un contexte où la production des cartographies « Métiers-Compétences » commencent à produire leurs effets, où les GHT se mettent en place, où plusieurs établissements s'installent dans de nouveaux locaux, l'ANFH œuvre pour le partage d'expériences et la mutualisation des actions, de manière à renforcer l'égalité d'accès à la formation et cibler des formations en regard de compétences précises ou spécifiques. Nos actions d'accompagnement et de conseil auprès des établissements et des agents visent la plus grande proximité, gage de réactivité et d'efficacité.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

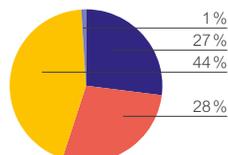
- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



44%

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ D

En 2016, 44 % des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation au titre du 2,1 % – Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 45 % en 2015.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	41	784	16892	0,2 %	–
TYPE 2A	613	16615	457630	6,4 %	500
TYPE 2B	427	7732	246278	3,5 %	1778
TYPE 2C	4464	104369	3167786	44,6 %	2756,9
TYPE 3	105	12414	154040	2,2 %	23939
TYPE 4	174	164054	2951463	41,6 %	4108353
TYPE 5	18	3201	108580	1,5 %	32342
TYPE 8	–	–	–	–	–

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 45 % et 42 % du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



49%

ENSEIGNEMENT



17%

DÉPLACEMENT



34%

TRAITEMENTS

5 842

DÉPARTS EN FORMATION EN 2016

42,5 %

DES AGENTS DE LA RÉGION
MARTINIQUE ONT ACCÉDÉ
À LA FORMATION EN 2016

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

ATTRIBUTION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

L'ANFH Martinique reconduit, comme chaque année, sa pratique pour l'attribution des financements des Études promotionnelles (EP). Cette pratique s'appuie sur une notation de chaque dossier d'Études Promotionnelles visant à rationaliser les données du dossier suivant une grille commune à chaque établissement. Plusieurs critères permettent au conseil régional de gestion d'attribuer une notation pour les financements : taille et priorité de l'établissement, la catégorie de l'agent, le contexte particulier de l'établissement (déménagement, pyramide des âges...) ou celui de l'agent (VAE, changement de filière...).

Toutefois, le projet régional GPMC permettra sans doute, à terme, de peaufiner encore la grille d'analyse d'attribution des études promotionnelles grâce à des cartographies métiers d'établissements consolidées à l'échelle régionale.

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2016	NOMBRE EP 2015	TAUX D'ÉVOLUTION 2016/2015
DE INFIRMIER	116	110	5,5%
DEAS	42	49	-14,3%
DE IBODE	8	11	-27,3%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	5	4	25%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	4	2	100%
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	4	4	–
BPJEPS	3	2	50%
DE PUÉRICULTURE	3	6	-50%
DEAES	2	–	–
DEASS	2	–	–
DE PSYCHOMOTRICIEN	2	2	–
AUTRES	7	7	–
TOTAL	198	197	0,5%

En 2016, la délégation compte 198 études promotionnelles en cours de financement contre 197 en 2015, soit une évolution de 0,5%. Le diplôme d'État d'infirmier est le diplôme le plus préparé (59% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (21%). Ils enregistrent respectivement une évolution de 5,5% et de -14,3% par rapport à 2015.

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2016)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	194	69
SUR LE 0,2%	4	–
TOTAL	198	69

Sur 198 études promotionnelles en cours de financement, 69 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

198

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

69

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2016

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé pour formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

84,2%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

47

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

57

VAE *

4

ÉTUDES
PROMOTIONNELLES *

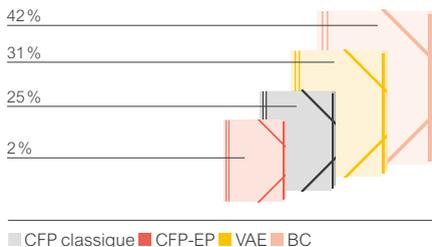
78

BILANS DE COMPÉTENCES *

* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR DISPOSITIF



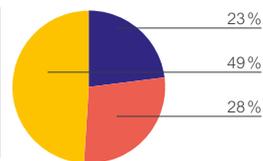
Avec 47 dossiers en cours de réalisation en 2016, le CFP classique représente 25% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

49%

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (49%), suivis des agents de catégorie B (28%).

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques.

Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS.

+180

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÉMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

89%

CONCERNANT LES MÉDECINS

9%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

2%

CONCERNANT LES AUTRES
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME
HORS UNION EUROPÉENNE...)

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH MARTINIQUE

RÉSEAUX, GROUPES DE TRAVAIL, COMMISSIONS

→ **56** participants au séminaire
des instances régionales

→ **35** participants aux **7** réunions
de recueil des besoins de formation
(plan actions régionales 2016)

→ **109** participants aux
2 regroupements des
responsables formation

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

25 ACTIONS

655 STAGIAIRES

Les 5 premières thématiques :

- les écrits professionnels en lien avec
qualité de la prise en charge de l'utilisateur ;
- être bien avec soi dans son environne-
ment professionnel pour être bien
avec les autres ;
- la sécurisation des parcours
des personnes fragilisées ;
- le patient traceur ;
- Le parcours de santé.

ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES (OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)

2 ACTIONS

28 STAGIAIRES

→ DU TIM : DU Technicien de l'information
médicale

→ ASG : Assitant de soin en gérontologie

JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

CETTE JOURNÉE A RÉUNI
200 PARTICIPANTS

→ Le droit des usagers



DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/MARTINIQUE

Le site internet de l'ANFH Martinique permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents dans la rubrique « publications » et « nos autres sites ».

PROJET STRATÉGIQUE

2016-2019

Le projet stratégique régional de l'ANFH Martinique fait ressortir 6 priorités parmi 12 actions déclinées dans 3 axes du projet stratégique 2016-2019 :

Axe 1 : Accompagner l'évolution de l'offre de soins en Martinique

→ Intégrer la restructuration de l'offre de la FPH en Martinique

→ Prendre en compte le vieillissement de la population, et favoriser la prise en charge des personnes âgées

Axe 2 : Participer à la coordination et à l'amélioration de la qualité de la prise en charge de la population

→ Développer un dispositif favorisant une meilleure prise en compte et maîtrise du parcours de la personne soignée (patient / usager / résident)

→ Prendre en compte et développer des actions en faveur de la qualité de vie au travail des professionnels

Axe 3 : Développer les compétences et favoriser la construction des parcours professionnels des agents

→ Prendre en compte le « nouveau prisme » de la montée en qualité de la formation

→ Accompagner les évolutions et reconversions professionnelles : inaptitudes, RQTH, savoirs de base



12

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH MARTINIQUE

42,5 %

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

ADHÉRENTS

100% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1 % – Plan de formation soit 100 % des agents
de la FPH de la région

7 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

5 842 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

47 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES) *

57 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT *

78 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS*

198 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES**

DONNÉES FINANCIÈRES

8 326 K€
COLLECTÉS EN 2016

Répartition

5 862 K€ 2,1 %
PLAN DE FORMATION

1 681 K€ 0,6 %
FMEP

560 K€ 0,2 %
CFP/VAE/BC

222 K€ 0,5 % OU 0,75 %
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

** * Tous fonds confondus

